



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 340

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160581

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention "Parler Bambin" entre la Ville de Saint-Etienne et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 340

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160581

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Convention "Parler Bambin" entre la Ville de Saint-Etienne et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Maire de Saint-Etienne a été sollicité par le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports pour que la Ville de Saint-Etienne participe au programme "Parler Bambin", lauréat 2015 de "La France s'engage". "Parler Bambin" est un dispositif pédagogique déployé en crèche, favorisant le développement du langage des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans, porté par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA).

Ce dispositif associe une formation-action déclinée en 7 modules, impliquant tous les professionnels, et un programme de recherche, d'évaluations scientifiques menées par le CNRS.

La circulaire CNAF n° 2015-004 a créé un Fonds "publics et territoires" pour soutenir des projets ouvrant particulièrement "en direction des enfants en situation de pauvreté, renforçant les apports spécifiques des acteurs, et favorisant des interventions qui développent et valorisent les compétences parentales".

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Auvergne Rhône Alpes lance un appel à projet chaque année "Promouvoir la santé dès la petite enfance, un enjeu pour tous".

□ **Motivation et Opportunité :**

Ce dispositif s'avère être un véritable outil de soutien à la parentalité et d'égalité des chances. Il répond aux objectifs du plan de mandat :

*"Mieux impliquer les parents dans l'éducation et les apprentissages de leur enfant,
Accompagner les professionnels dans des projets favorisant l'éveil.
Développer la prévention dans les écoles, les crèches..."*

Il correspond à l'orientation prioritaire du projet éducatif local :

"Favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite des jeunes : renforcer les compétences des professionnels et des personnes encadrant les enfants" dans le respect des valeurs portées par le projet éducatif local : l'attention portée aux publics les plus fragiles et la place primordiale du parent dans la co-éducation.

Et du contrat local de santé de la ville :

*"Promouvoir la santé et le bien-être,
renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents".*

Ce dispositif s'inscrit dans une continuité du plan de formation des équipes éducatives petite enfance :

- une formation au management par projet pour les responsables en 2013/2014
- deux formations actions sur 2014/2015/2016 pour l'ensemble des structures sur le projet d'établissement et l'aménagement de l'espace.

L'accompagnement par une équipe de chercheurs et les évaluations pluriannuelles permettent de faire évoluer les compétences des professionnels, motive les équipes, et en complète cohérence avec le projet d'établissement, les incite à interroger régulièrement leur pratique.

Il permet de travailler la communication avec les parents, la valorisation des compétences langagières du jeune enfant, la priorisation d'une relation individualisée avec l'enfant, et est un véritable outil de soutien à la parentalité et d'égalité des chances.

□ **Contenu :**

Compte tenu de l'intérêt du programme "Parler Bambin" et de la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'accompagner la ville, il est proposé la signature d'une convention qui définit les conditions de cette collaboration avec l'ANSA.

La CAF de la Loire et l'ARS soutiennent ce projet. La CAF peut s'engager pour un financement de 80% pour 2016/2017. Une demande sera faite à l'ARS en 2016. Les aides de la CAF et de l'ARS correspondront à des actions qui seront réalisées sur les exercices 2016 et 2017.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

Dépenses :

3 300,00 € en 2016

19 800,00 € en 2017

Recettes :

12 088,00 € en 2016

11 012,00 € en 2017

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	Dépenses exercice 2016 : 3 300,00€ exercice 2017 : 19 800,00 €					Recettes CAF et ARS exercice 2016 : 12 088,00 € exercice 2017 : 11 012,00 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver la convention relative au dispositif "Parler Bambin",
- approuver le versement d'une subvention de 3 300€ à l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à demander une aide financière à la CAF et à l'ARS, et à signer les actes y afférents,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention d'objectifs de partenariat avec l'ANSA dont un exemplaire restera joint au dossier

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)

Dépenses : chapitre 65 -
article 6574

Recettes : chapitre 74 -
article 7478

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Samy KEFI-JEROME